

## DÉCISION

### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DU DIGITAL

**Vu** le Dahir n°1.17.27 du 30 août 2017 (8 hija 1438) portant promulgation de la loi 61-16, portant création de l'Agence de Développement du Digital ;

**Vu** le Dahir n°1.19.21 du 07 février 2019 (04 rajab 1440) portant nomination de Monsieur DRISSI MELYANI Sidi Mohammed en qualité de Directeur Général de l'Agence de Développement du Digital ;

**Vu** le Décret n°2-17-764 du 14 Décembre 2017 pris pour l'application de la loi 61-16, relative à la création de l'Agence de Développement du Digital ;

**Vu** la Circulaire du Chef du Gouvernement n°07/2013 du 18 Joumada II 1434 (29/04/2013), relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les Etablissements Publics ;

**Vu** le Statut du Personnel de l'Agence de Développement du Digital tel qu'il a été approuvé et complété par le ministère de l'Economie et des Finances ;

**Vu** la loi-cadre pour le recrutement au titre de l'année 2024 ;

**Vu** les nécessités du service.

### DÉCIDE

**Article 1 :** l'Agence de Développement du Digital (ADD) lance un appel à candidatures, pour occuper le poste de responsabilité du **Chef de Service « Affaires Générales et Achats »**.

### **Article 2 : Profil requis :**

L'appel à candidatures est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes, à la date de la publication de la présente décision :

#### **1- Pour les fonctionnaires et le personnel des administrations et des établissements publics :**

- Être classé à la catégorie cadre ou grade donnant accès à l'échelle 11 de la fonction publique ou assimilé ;
- Être titulaire, au moins d'un diplôme donnant accès à l'échelle 11 de la fonction publique en relation avec le poste ;
- Justifier d'une expérience professionnelle supérieure ou égale à quatre (04) ans à la date de publication du présent appel à candidatures en relation avec le poste ;

Être âgé(e) de moins de 45 ans, à la date de la publication de la présente décision.



*[Signature]*

## **2- Pour les candidats du secteur privé :**

- Être titulaire, au moins d'un diplôme donnant accès à l'échelle 11 de la fonction publique en relation avec le poste ;
- Justifier d'une expérience professionnelle supérieure ou égale à quatre (04) ans à la date de publication du présent appel à candidatures en relation avec le poste ;
- Être âgé(e) de moins de 45 ans, à la date de la publication de la présente décision.

### **Article 3 : Descriptif du poste :**

Les missions de poste ainsi que les compétences requises sont fixées dans la fiche de poste jointe à la présente décision.

### **Article 4 : Dossier de candidature**

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- 1- Copie de la carte nationale d'identité électronique ;
- 2- Copie(s) des diplômes obtenus ;
- 3- Une copie du bulletin officiel portant l'équivalence du diplôme demandé le cas échéant ;
- 4- Copie(s) des attestations de travail justifiant l'expérience requise ;
- 5- Une demande de candidature **servie selon le modèle joint en annexe** ;
- 6- Un Curriculum Vitae actualisé indiquant les compétences du candidat, son parcours académique et professionnel ainsi que les postes et fonctions occupés ;
- 7- Le plan d'action et la méthodologie proposés par le candidat pour le développement et l'amélioration de la performance du poste à pourvoir.

### **Article 5 : Modalité de candidature :**

- Les candidats intéressés par le poste susmentionné doivent déposer leurs dossiers de candidature obligatoirement en version électronique à travers le bureau d'ordre digital accessible via le portail, <https://candidatures.add.gov.ma>, au plus tard le ..... 06 SEP. 2024 à 17h00 (inclus).

### **Article 6 : Déroulement de la sélection :**

- Une commission interne de l'ADD se chargera de la présélection des dossiers de candidatures conformes aux conditions susmentionnées ;
- Une commission désignée par décision du Directeur Général de l'ADD se chargera de mener les entretiens d'évaluation des candidats ;

Les entretiens auront lieu au siège de l'Agence de Développement du Digital à Rabat.



**Article 7 : Publication :**

La présente décision, la liste des candidats admis à passer les entretiens de sélection, ainsi que la date et le lieu du déroulement des entretiens et le résultat définitif de l'appel à candidatures seront publiés sur le portail des emplois publics [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma), sur le site de l'Agence [www.add.gov.ma](http://www.add.gov.ma), et dans les locaux de l'Agence.

**Sera rejeté tout dossier :**

- Tout dossier non enregistré via le portail, <https://candidatures.add.gov.ma> ;
- Tout dossier incomplet ;
- Tout dossier parvenu à l'Agence de Développement du Digital hors délai.

Le Directeur Général  
Agence de Développement du Digital  
Sidi Mohammed DRISSI MELYANI

